



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit social

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit social

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004444

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit social* offre une spécialisation en droit social avec acquisition de compétences théoriques et pratiques, en droit interne et/ou européen et international de nature à permettre l'analyse juridique des relations de travail, tant individuelles que collectives, et la prévention et le traitement des contentieux. Les diplômés peuvent ainsi occuper des emplois de niveau cadre supérieur dans les services de ressources humaines des entreprises, se diriger vers la profession d'avocat ou poursuivre des études doctorales.

Alors qu'initialement, la mention ne comportait qu'une spécialité *Droit interne, européen et international* organisée en trois parcours (*Droit du travail interne, Protection sociale et Droit social européen et international*), une restructuration en deux spécialités est proposée. La mention s'organise en une première année, en tronc commun, destinée à acquérir les bases du droit social. La deuxième année offre deux spécialisations, en *Droit social interne* ou en *Droit social européen et international* qui peuvent être suivies avec une finalité recherche au moyen de la rédaction d'un mémoire de recherche ou une finalité professionnelle au moyen d'un stage. Un tronc commun de matières est d'abord abordé avant que chacune des deux spécialités se singularise.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Parmi les douze mentions de master en droit de l'Université de Strasbourg (UDS), la mention *Droit social* est dissociée de la mention *Droit des affaires* et de la mention *Droit privé*, ce qui permet de réaliser une spécialisation



en droit social dès la première année de master (M1). Elle se distingue également d'une mention de gestion des ressources humaines axée sur le management et non sur les aspects juridiques des relations de travail. Au niveau régional, seule la spécialité *Droit du travail et de la protection sociale* de la mention *Droit de l'entreprise* de l'Université de Lorraine offre une formation en droit social, mais sans mettre l'accent sur les sources européennes et internationales (les deux formations collaborent d'ailleurs entre elles pour promouvoir le pôle universitaire en droit social sur la région Grand Est). Au niveau national, cette spécificité en fait un diplôme *a priori* sans équivalent.

Sur le plan scientifique, la mention est adossée au Centre de recherche du droit de l'entreprise (CRDE) de l'UDS et plus spécialement au laboratoire de Droit social. Les membres de ce laboratoire, qui constituent pour moitié l'équipe pédagogique de la mention, sont très présents dans les structures de recherche en droit social tant internes (Association française de droit du travail et de la protection sociale) qu'internationales (réseau European working group in labour law, Groupe d'étude franco-allemand sur le contentieux du travail, réseau Trans europe expert, réseau d'experts mis en place par l'Institut syndical européen). Il est regrettable que cet investissement n'ait pas ou peu (un séminaire international annuel est ouvert aux étudiants) de retombées pour les étudiants en termes de mobilité internationale et de recherche. De même, on regrettera que les collaborations nouées avec la spécialité *Droit du travail et de la protection sociale* de l'Université de Lorraine et l'Institut du travail de l'Université de Strasbourg se limitent à assurer la visibilité de la formation sans être étendues aux aspects recherche. On remarque d'ailleurs, s'agissant des étudiants décidés à poursuivre leurs études en doctorat, qu'aucun rattachement à une école doctorale n'est mentionné.

La mention s'enrichit d'un nombre relativement important de professionnels (50 % de l'équipe pédagogique) qui réalisent plus d'un tiers des enseignements, ce qui témoigne de bonnes relations avec les milieux socio-professionnels. Cependant, il s'agit essentiellement de relations individuelles qui ne sont formalisées par aucun partenariat sur lequel pourrait s'adosser la mention.

La structure de la mention entre une année tronc commun et une année de spécialisation, soit en *Droit social interne*, soit en *Droit social européen et international*, est très lisible. Toutefois, on relève qu'en définitive peu d'enseignements distinguent chacune des deux spécialités de M2. Par ailleurs, comme le M2 comporte un nombre relativement faible d'heures de cours, que les efforts en termes de professionnalisation et de recherche sont mutualisés et qu'elle ne justifie que de peu d'étudiants (passés de 30 à 21 de 2009 à 2010), on doute que cette séparation en deux spécialités soit justifiée. Si l'évaluation précédente de l'AERES avait recommandé de renforcer l'étude du droit interne, cela peut aussi bien être atteint par le maintien de la spécialité actuelle *Droit interne, européen et international* dotée d'un volume horaire supérieur et, éventuellement, de deux parcours favorisant la distinction des voies recherche et professionnelle. A cet égard, on relèvera les faiblesses de la voie recherche par rapport à la voie professionnelle qui paraît plus organisée, même si une réelle politique de stages ne semble pas avoir été mise en place.

Le peu d'informations transmises ne permet pas d'apprécier la réalité et l'efficacité du pilotage de la formation, de même qu'il rend délicat l'évaluation du bilan de la formation. On note, néanmoins, une croissance du nombre d'inscrits en M1 et, à l'inverse, une réduction du nombre d'étudiants sélectionnés pour l'entrée en M2, ce qui rend peu réaliste l'objectif de nourrir deux spécialités de M2, d'autant qu'aucun moyen n'est envisagé pour attirer les étudiants vers ces nouvelles spécialités. Le taux d'insertion professionnelle est bon, mais il ne repose que sur un taux de réponse faible (40 % en 2008). Aucune information n'est donnée sur l'évaluation des enseignements par les étudiants.

● Points forts :

- Des membres universitaires de l'équipe pédagogique très actifs en termes de recherche.
- Une spécialisation dès la première année de M1.
- Une spécialisation opportune compte tenu du marché de l'emploi.
- Une bonne progressivité des enseignements entre les M1 et M2.

● Points faibles :

- La nouvelle structure des spécialités proposée qui ne se justifie pas.
- La voie recherche semblant négligée.
- Un pilotage peu organisé (comme le montre par exemple l'absence de politique globale en matière de stage).
- L'ouverture internationale n'existant qu'à l'égard des enseignants et ne concernant pas les étudiants.
- Les carences du dossier en particulier à l'égard du M1.



Recommandations pour l'établissement

La proposition de création de deux spécialités, bien distinctes dans leurs intitulés, mais dont les contenus convergent l'un vers l'autre, ne semble pas justifiée. La création d'une nouvelle spécialité ne pourrait se justifier que si elle présentait une réelle autonomie.

En l'état actuel, il serait sans doute opportun de maintenir le tronc commun et d'axer la dissociation sur les voies professionnelle et recherche. L'adossment au laboratoire de Droit social est un atout qui devrait être exploité à cette fin. La voie recherche doit permettre aux étudiants d'acquérir les techniques nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche.

Le pilotage de la mention devrait être plus organisé (évaluation des enseignements, politique des stages, suivi des étudiants...). Des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle devraient être mis en place.

L'ouverture européenne et internationale du diplôme requiert la mise en place de partenariats et des efforts pour encourager la mobilité des étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (rempli par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1				24	45
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				30	21
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)				79,2	
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant				1	1
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				16,66	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				73,3	100
Taux de poursuite en doctorat				0	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.		100	85,7		
		68,4	40		
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					26 Intervenants



	M1	M2
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)		252
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité		15
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité		60%
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité		40%

PAR
SPECIALITE



Appréciation par spécialité

Droit social interne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation balaie l'ensemble du droit social tant dans sa dimension individuelle que collective sans négliger une ouverture vers le droit international et européen. Elle propose d'acquérir des compétences fondamentales et des compétences pratiques de façon à permettre de s'adapter dans une matière où les évolutions sont rapides. Le diplômé accède à des emplois de niveau cadre dans les ressources humaines dans des entreprises françaises ou dans des cabinets d'avocats. La poursuite d'études doctorales est l'un des autres débouchés proposés aux étudiants optant pour la voie recherche.

L'essentiel des enseignements se concentre sur le premier semestre de cette spécialité de M2 où la première unité d'enseignement est commune aux deux spécialités. Le second semestre est dédié soit à un stage d'une durée minimale de trois mois pour la voie professionnelle, soit à un mémoire de recherche pour la voie recherche.

- Appréciation :

Les enseignements sont présentés de façon structurée, mais on note des déséquilibres en termes quantitatifs, entre les unités d'enseignements consacrées au droit social dont aucune ne dépasse 59 heures de cours et une unité d'ouverture dans laquelle les étudiants doivent choisir une matière dans une autre mention de master qui représente 60 heures, ce qui équivaut à 30 % des enseignements. En outre, le nombre d'unités d'enseignement donne un sentiment de dispersion et des thèmes fondamentaux du droit social sont affectés de très peu d'heures de cours.

A l'égard de l'insertion professionnelle, outre le stage, la spécialité ne propose pas un véritable dispositif de formation. La formation continue est présentée comme une possibilité sans que ses conditions en soient précisées. A l'égard de la voie recherche, outre la rédaction du rapport de recherche, aucune formation, ni aucun accompagnement à la recherche n'est envisagé.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique solide adossée à un laboratoire actif, avec une part importante de professionnels.
- Un stage d'une durée minimale de trois mois.

- Points faibles :

- La dissociation de la spécialité ne se justifiant pas.
- L'indigence de la voie recherche.
- L'absence de politique de stages.
- L'affectation des volumes horaires entre droit social et unité d'ouverture.



Recommandations pour l'établissement

La création de cette spécialité ne semble pas se justifier. Dans la mesure où la spécialité ne néglige pas le droit européen et international, l'autonomie entre les deux spécialités n'est pas suffisamment significative.

Un effort devrait être fait tant sur la voie professionnelle à l'égard de l'insertion professionnelle que sur la voie recherche où tout semble à construire.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

La spécialité est en création, il n'y a donc pas de bilan.



Droit social européen et international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation permet l'acquisition de compétences en droit interne, droit de l'Union européenne, droit international et droit comparé. Les connaissances acquises sont à la fois théoriques et pratiques. Il s'agit de former des juristes de droit social susceptibles d'évoluer dans un contexte international. Une poursuite des études en doctorat est également possible.

La formation est construite sur le même modèle que l'autre spécialité de la mention. Ainsi, l'essentiel des enseignements se concentre sur le premier semestre de la spécialité où la première unité d'enseignement est commune aux deux spécialités. Le second est dédié soit à un stage d'une durée minimale de trois mois pour la voie professionnelle, soit à un mémoire de recherche pour la voie recherche.

- Appréciation :

Les enseignements sont présentés selon une structure commune aux deux spécialités de la mention. On notera, par conséquent, le même déséquilibre à l'égard de l'importance prise par l'unité d'ouverture et le même sentiment de dispersion des enseignements. La spécialité *Droit social européen et international* se distingue néanmoins par la participation des étudiants à un séminaire international. On relèvera les mêmes carences à l'égard de la politique des stages et de la voie recherche.

S'agissant de l'ouverture européenne et internationale, elle n'est réalisée qu'à travers les enseignements. Outre la possibilité de réaliser un stage à l'étranger, aucun partenariat, aucune aide à la mobilité internationale ne sont notamment envisagés pour asseoir la connotation européenne et internationale de la spécialité.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique solide adossée à un laboratoire actif, avec une part importante de professionnels.
- Un stage d'une durée minimale de trois mois.

- Points faibles :

- La faiblesse de l'ouverture internationale.
- La trop faible autonomie par rapport à la spécialité *Droit social interne*.
- L'indigence de la voie recherche.
- L'absence de politique de stages.
- L'affectation des volumes horaires entre droit social et unité d'ouverture.

Recommandations pour l'établissement

La création de cette spécialité ne semble pas se justifier. Dans la mesure où la spécialité ne néglige pas le droit interne, l'autonomie entre les deux spécialités n'est pas suffisamment significative.

La spécialité devrait s'engager dans une réelle politique d'ouverture internationale dans l'intérêt des étudiants de façon à asseoir sa spécificité.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

La spécialité est en création, il n'y a donc pas de bilan.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit social

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA13000444

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Sur la justification des deux spécialités:

- Les deux spécialités ne seraient pas justifiées au vu du faible nombre d'heures spécifiques affectées à chacune d'entre elles, soit respectivement 151 H CM en droit social interne et 139 H CM en droit social européen. A ce total s'ajoutent les enseignements obligatoires et optionnels mutualisés entre les deux spécialités et/ou d'autres UE relevant d'autres Masters, conduisant à un volume de 252 H pour le droit social interne et de 240 H pour le droit social européen et international.

Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers l'organisation en 2 spécialités:

La lisibilité de l'offre pour les étudiants

la possibilité de construire leur parcours en fonction de leur projet professionnel, en choisissant librement des UE/matières de l'autre spécialité ou d'autres Masters qui présentent des contenus complémentaires avec le nôtre (responsabilité sociale des entreprises, entrepreneuriat durable, histoire du droit des affaires et histoire du droit de l'UE, contentieux de l'UE, protection des droits fondamentaux, droit de la concurrence et droit du marché intérieur). Cette possibilité est soulignée comme étant un atout dans d'autres spécialités évaluées.

La dernière évaluation de l'AERES reprochait précisément aux responsables de Masters l'absence d'articulation des contenus proposés avec d'autres Masters présents dans leur établissement et avec lesquels peuvent être identifiées des

synergies. Cette logique est par ailleurs soutenue par l'université et l'ensemble des acteurs soucieux de la dépense publique.

Le volume horaire de 350H CM actuellement dispensé sur une période de 4 mois est régulièrement remis en cause par les évaluations des étudiants qui considèrent qu'il n'est pas compatible avec le travail personnel exigé pour la préparation des séminaires. L'équipe pédagogique a donc tiré les conséquences de ces évaluations qui sont à la disposition de la commission.

Il est à relever que d'autres spécialités portées par d'autres Masters ne présentent pas plus d'heures ce qui n'est pourtant pas relevé comme un obstacle à leur reconnaissance et à leur notation (A). Par ailleurs d'autres spécialités bien notées ne précisent même pas le volume d'heures affectées à chaque UE et se contentent d'indiquer le nombre de crédits ECTS des UE de la spécialité.

- Le nombre d'étudiants serait insuffisant pour justifier deux Spécialités

Le volume des étudiants candidatant au M2 droit social augmente chaque année: de 173 candidatures en 2007 à **390** en 2011/2012.

La réduction du nombre d'étudiants par promotion est un **choix pédagogique** visant à garantir les meilleures conditions de travail à la promotion. L'existence de deux spécialités permettra de doubler les effectifs pour atteindre entre 40 et 50 étudiants au lieu de 25 actuellement.

Sur l'activité de recherche au niveau international des membres de l'équipe pédagogique et son absence de retombées au bénéfice des étudiants

- L'évaluation souligne à juste titre la forte implication des enseignants-chercheurs dans les activités de recherche à l'international et regrette l'absence de retombées bénéfiques pour les étudiants. Une telle affirmation mérite quelques rectifications :

Chaque année, des étudiants partent en stage dans des organisations européennes et internationales avec lesquelles les enseignants chercheurs ont établi des collaborations (OIT, CES, CJUE, TPI, secteurs Europe des confédérations syndicales, cabinets d'avocats spécialisés à l'international, cellule détachement de la DGT, CLEISS).

A l'issue d'un tel stage, une étudiante du Master 2 s'est inscrite en doctorat en bénéficiant d'une convention CIFRE souscrite par l'organisme d'accueil.

La recherche menée pour le compte de la Commission européenne et dont cette dernière fait état dans sa nouvelle proposition d'application de la directive détachement du 21 mars 2012 (COM(2012) 131 final, p.4 et p.16) a été élaborée grâce au concours de 3 étudiants du Master 2 de droit social et européen, d'abord dans le cadre d'un stage puis dans le cadre d'un contrat de travail. Le rapport peut être consulté sur le [site de la commission européenne](#) (à la rubrique "studies" de la page détachement) : [Information provided on the posting of workers](#) (Sep 2010).

Le réseau EWL (European working group on labour law), outre les regroupements annuels, organise périodiquement des séminaires internationaux impliquant tous les étudiants du Master qui ont ainsi l'occasion de nouer des contacts avec des enseignants et étudiants étrangers et d'intervenir dans les colloques organisés à cette occasion (le dernier en date s'est tenu au centre européen de la jeunesse à Strasbourg en 2010 en parallèle au colloque international qui s'est tenu au Parlement européen et auquel tous les étudiants ont participé).

Le 20 janvier 2012, le colloque organisé à la Faculté de droit de Strasbourg sur le "détachement des intérimaires en Europe" a mobilisé toute la promotion du Master 2 qui a présenté une étude comparée de la législation sur l'intérim en France, en Allemagne et au

Royaume-Uni. La promotion a par ailleurs contribué à l'excellente logistique de cette journée. Les documents sont consultables sur le site [dialogue social](#).

Le laboratoire finance également chaque année la participation des doctorants à des séminaires de recherches internationaux :

- Décembre 2009, Anvers, Séminaire: "Europeanisation and globalisation vs. labour law: curse or blessing?"
- Juillet 2010 Pontignano, Séminaire de droit du travail comparé: "Health and safety at work"
- Juillet 2011, Pontignano, Séminaire de droit du travail comparé, organisé par l'Université de Cassino: "Le travail temporaire"
- Avril 2012, Graz, Séminaire international des jeunes chercheurs en droit social, "Droit international et communautaire du travail"

Sur l'indigence de la recherche

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, on relèvera les points suivants allant dans le même sens:

- Le laboratoire de droit social organise plusieurs fois par an des **tables-rondes** associant enseignants-chercheurs, doctorants, professionnels et étudiants sur des thématiques précises: en 2011-2012 ces tables rondes ont permis d'aborder les thèmes "Droits humains et droits de l'homme en entreprise ", "Inaptitude au travail et protection de l'emploi", "Risques psycho sociaux".
- Comme dans la majorité des spécialités, la voie Recherche ne fait pas l'objet d'un parcours spécifique dans la mesure où les séminaires sont construits sur des thématiques impliquant un travail de recherche en amont nécessitant l'exploitation des bases de données en ligne, de la jurisprudence nationale et européenne. Ces recherches sont menées soit collectivement, soit individuellement et donnent lieu à des présentations orales et des travaux écrits. Le nouveau volume horaire est précisément pensé pour permettre à chaque étudiant de mener correctement ce travail.
- On relèvera par ailleurs que les dossiers des spécialités bien notées ne comprennent pas plus d'éléments en matière de recherche, ce qui ne leur vaut pas un jugement aussi sévère.
- Enfin, toutes les équipes d'enseignants chercheurs dressent aujourd'hui le même constat: la voie recherche est en crise, les meilleurs étudiants se destinent à une carrière dans le secteur privé offrant des perspectives plus attractives que celles de l'enseignement supérieur.

Sur l'absence de politique de stage et l'insertion professionnelle des étudiants

La qualité d'une politique se mesure à son efficacité et de ce point de vue, l'équipe pédagogique est tout à fait satisfaite de l'intégration des étudiants au sein des entreprises locales, nationales ou internationales.

- Nous organisons une journée de rentrée en faisant intervenir des professionnels exerçant différents métiers (avocat, DRH, Inspecteur du travail, organisation professionnelle), permettant ainsi aux étudiants de se projeter dans l'avenir.
- Nous organisons une rencontre entre la promotion sortante et la nouvelle promotion afin que la première puisse partager son expérience de stage avec la suivante et organisons un parrainage.
- Nous préparons les étudiants aux entretiens de recrutement en collaboration avec les services de l'insertion professionnelle; la participation aux journées consacrées à la préparation à l'insertion est obligatoire. Des séminaires spécifiques sont organisés par l'ancienne directrice du SCUIO afin de permettre aux étudiants d'élaborer un bilan et de finaliser leur projet professionnel (UE1 du S4 obligatoire).

- Par ailleurs, il nous semble relever d'une saine politique d'auto formation que d'inciter les étudiants à prospecter le marché du travail par eux-mêmes. En cas d'échec nous tenons à leur disposition une liste d'entreprises ayant accueilli des stagiaires et même si ce partenariat n'est pas officialisé, il fonctionne.

- Chaque année nous refusons des offres de stage, n'ayant aucun étudiant à placer.